



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**CONSEIL DU LIVRE**

**Avis n° 55**

**sur la réforme des missions et du fonctionnement des instances d'avis  
œuvrant dans le domaine culturel**

**Décembre 2017**

Le Conseil du livre a déjà eu l'occasion d'exprimer son soutien aux objectifs de la réforme des instances d'avis prévue dans la Déclaration de politique communautaire 2014-2019 « Fédérer pour réussir », notamment pour ce qui concerne la nécessaire distinction entre les missions de concertation et celles d'avis sur les subventions de même que pour la nécessité d'améliorer l'intelligence et la maîtrise des enjeux transversaux.

C'est dans cet esprit que plusieurs de ses membres ont contribué aux réflexions de « Bouger les lignes », en particulier à celles de la coupole « Nouvelle gouvernance culturelle ». Celle-ci avait exprimé à l'unanimité le besoin de créer un espace de concertation réunissant les différents secteurs culturels, les instances actuelles réduites en nombre et remaniées subsistant en 2 niveaux chargés de remettre des avis au Gouvernement, l'un portant sur les subventions, l'autre sur la politique culturelle d'un secteur structurant à partir d'une large concertation sectorielle.

L'action 4 des « 40 actions pour une nouvelle politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles » ne fait plus apparaître qu'un organe de concertation unique pour tous les secteurs culturels à côté de 8 commissions d'avis sectorielles limitées en charge des demandes de soutien financier.

Le Conseil du livre constate que selon cette lecture il disparaît complètement de la structure des instances d'avis.

S'il adhère totalement à la mise en place d'un espace de concertation global, il considère que ce nouvel organe, pertinent pour conseiller le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voire à travers lui d'autres niveaux de pouvoirs) sur des problèmes de politique générale et transversale, ne l'est pas du tout pour intervenir sur des questions plus spécifiques demandant connaissance fine et équilibrée du secteur. Ces questions relèvent d'un organe rassemblant, à l'instar du Conseil du livre, tous les acteurs (en ce compris les usagers) œuvrant dans ce secteur et ayant donc une composition essentiellement interprofessionnelle. Cette réflexion vaut d'ailleurs pour d'autres écosystèmes culturels comportant des implications économiques importantes, tels les arts de la scène ou l'audiovisuel.

Aussi le Conseil du livre exprime son inquiétude et ses interrogations concernant le contenu des actions 4 et 5 figurant dans « 40 actions pour une nouvelle politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Il soutient la rationalisation des instances par secteurs culturels et la distinction entre missions de conseils sur les pratiques et les politiques et celles d'avis sur les demandes de soutien financier.

Il est favorable à la création d'une coupole faîtière, à condition que subsiste un certain nombre d'instances d'avis sectorielles.

Le Conseil du livre demande donc à la Ministre de la Culture que soient maintenus dans quelques écosystèmes culturels structurants, dont celui du livre, des instances d'avis rassemblant toutes les catégories d'acteurs y intervenant. Ces instances d'avis, en nombre restreint, devraient intégrer toutes les dimensions de leur développement, dont les perspectives liées au numérique et à l'internationalisation. Notamment pour cette raison, elles pourraient être représentées au sein du futur Conseil des Arts et de la Culture, dont elles contribueraient ainsi à alimenter les analyses stratégiques.